



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 46

Troyes, le lundi 21 novembre 2022

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 65 excès de vitesse ;
- 8 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 3 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 36 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 12 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 12 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 3 faits de refus de priorité ;
- 27 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 26 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 22 novembre - après-midi	D444 Les Bordes-Aumont / Chaource
Mardi 22 novembre - après-midi	D619 Nogent-sur-Seine / Le Mériot
Mardi 22 novembre - après-midi	D619 Bar-sur-Aube / Vendevre-sur-Barse
Mercredi 23 novembre - matin	D442 Saint-Flavy
Jeudi 24 novembre - matin	Avenue du Général Leclerc – La Rivière-de-Corps
Jeudi 24 novembre - matin	D9 Trouans
Vendredi 25 novembre - après-midi	Avenue des Lombards - Troyes

Coupe du monde de football : l'alcool et la conduite.

« Pendant la Coupe du Monde aussi, quand on tient à quelqu'un, on le retient ».

C'est le message porté par l'inépuisable commentateur sportif, Yoann Riou, aux côtés de la Sécurité routière, pour protéger ses proches des dangers de la route après avoir bu.

L'alcool reste aujourd'hui, avec la vitesse, l'une des deux principales causes de mortalité routière. Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 18 chez les conducteurs alcoolisés.

Film sécurité routière :

lebureaucom.fr/securiteroutiere/images/cp92/221108_SECU_ROUTIERE_SPOT1_30s_VF.mp4



Message de prévention

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE
ENSEMBLE

Alcool et conduite



Ce que dit le code de la route :

En France , il est interdit de conduire avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,5 g/l (0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire).

Il est recommandé de vous contrôler vous-même avant de prendre le volant lorsque vous avez consommé de l'alcool. Si vous êtes passager, refusez de monter dans le véhicule d'une personne qui ne semble pas être en mesure de conduire en toute sécurité si elle ne s'est pas contrôlée.

Chiffres clés :

- Dans 28 % des accidents mortels , un conducteur est alcoolisé en 2021 ;
- 18 X plus de risque d'être responsable d'un accident mortel chez les conducteurs alcoolisés ;
- 65 % des accidents mortels avec alcool se produisent la nuit.



≥0,5 g/l d'alcool



135 € amende



6 points en moins
sur le permis



Pouvant entraîner jusqu'à 3 ans de
suspension du permis de conduire

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

@Prefete10 @Prefetaube @Prefet_10 aube.gouv.fr